

Votation du 14 juin 2015

Décret du 11 septembre 2014 créant un fonds pour le
financement du projet de la 3^e correction du Rhône

Jacques Melly

Président du Gouvernement

Chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement

Jean-Michel Cina

Chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire

Conférence de presse du 18 mai 2015

Fil rouge

▲ Introduction

Les raisons de voter OUI et les conséquences en cas de NON

Jacques Melly, président du Gouvernement

▲ Les enjeux territoriaux et économiques

Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire

▲ Illustration de la situation de danger et des conséquences sur le territoire

Tony Arborino, chef de la Section protection contre les crues du Rhône

▲ Les slogans / la vérité sur les aspects «sécurité»

Jacques Melly, président du Gouvernement

▲ Les slogans / la vérité sur les aspects «territoire»

Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire

▲ Conclusion

Jacques Melly, président du Gouvernement

Quelle est la situation?

- ▲ Le Valais est en danger
- ▲ R3 est la solution pour se protéger durablement
- ▲ Les travaux de protection avaient démarré mais sont arrêtés
- ▲ Le Gouvernement a exploré toutes les pistes de financement
- ▲ Le Gouvernement a proposé d'attribuer 60 millions du fonds des infrastructures du 21^e siècle pour R3
- ▲ Le Grand Conseil a accepté par voie de décret (loi urgente)

Sur quoi vote-t-on ?

- ▲ Sur le transfert de 60 mios
du fonds des infrastructures du 21^e siècle
vers un fonds créé pour R3

Les 3 raisons de voter OUI le 14 juin

- ▲ PROTÉGER la plaine et ses habitants
- ▲ DIMINUER la facture de l'Etat en obtenant le taux maximum de subventions fédérales
- ▲ MAINTENIR la possibilité de construire en zone rouge de danger

Un investissement nécessaire et rentable

- ▲ 1 franc investi protège contre 10 francs de dégâts et ne coûte que 12 centimes au Canton
- ▲ Une crue serait catastrophique pour l'économie valaisanne
- ▲ Un OUI est nécessaire pour que les travaux de sécurisation reprennent

Un NON ...

- ▲ ... aurait des conséquences pires que la LAT et la Lex Weber réunies
- ▲ ... bloquerait les constructions en zone rouge
- ▲ ... entraînerait une clause couperet dès le 15 juin : les demandes de construction seront systématiquement préavisées négativement

Les faits

- ▲ Il n'y a pas de variante alternative au projet cantonal
- ▲ R3 n'entraînera pas d'augmentation d'impôt

Les faits

- ▲ Il n'y aura pas de dézonage de zone à bâtir à cause de R3
- ▲ C'est en refusant le décret qu'on empêcherait de construire dans une majeure partie de la plaine
- ▲ R3 privilégie la mise sous terre des lignes électriques

Conclusion

- ▲ Ce vote concerne tous les Valaisans
- ▲ Dire OUI au décret, c'est dire OUI à la sécurité
- ▲ Il est temps d'agir !